

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 778

26 mars 2014

SOMMAIRE

2XL Initiative S.A.	37337	Immobilière Dostert S.e.n.c.	37306
American Express Luxembourg S.à r.l. ...	37298	INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt- sixieme (426.) S.e.c.s	37322
Casinvest Iena S.à r.l.	37344	Itom Investment S.à r.l.	37325
Clariter S.A.	37340	Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.	37343
Cléopée S.à r.l.	37339	KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l.	37325
Corestate Turbo HoldCo S.à r.l.	37341	Korea Property Company Sà r.l.	37306
D.Law	37344	L'Arancino S.à r.l.	37324
Durillon S.A.	37323	Liberté Marques S.à r.l.	37309
Eastern Beverage Company S.A.	37324	LuxCo 98 S.à r.l.	37326
EIG Sete Parent S.à r.l.	37326	Mad Head Game S.à r.l.	37310
Eliseo Finance S.à r.l.	37344	Nadi Holding S.à r.l.	37303
ESS	37321	Neu Solar S.A.	37340
European Capital Investment Partners ...	37324	OBA Group SA	37342
Faber Quisque S.à r.l.	37321	One 55 Fenchurch S.A.	37300
F&C Portfolios Fund	37326	Panattoni Lux I S.à r.l.	37339
F&E Colaci Promotions Sàrl	37321	Pfizer Enterprises S.à r.l.	37339
Financière du Glacis S.A.	37322	R. Bahri & Cie	37338
Flooring Industries Limited	37320	RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	37343
Free Way S.P.R.L., succursale de Luxem- bourg	37326	Recylux S.A.	37317
Garage Gerard Schiltz	37323	Resource Partners Holdings VI S.à r.l. ...	37337
GEFS Pan Europe Funding S.à r.l.	37307	Rovi Global Services S.à r.l.	37338
Globalia S.à r.l.	37310	Rovi Technologies S.à r.l.	37338
Hantong Europe S.à r.l.	37309	Soyuz Holding S.A.	37337
Helix S.A.	37327	Thirteen Cypress S.à r.l.	37298
Henderson Indirect Property (B) S.à r.l.	37318	Web Investments S.A.	37337
Hills Place S.à r.l.	37306		
Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.	37307		

**American Express Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Thirteen Cypress S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.757.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated December 2, 2013 which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Thirteen Cypress S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary, on 9 August 2013 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2540, page 121884, on 12 October 2013. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Modification of the name of the Company from Thirteen Cypress S.à r.l. to "American Express Luxembourg S.à r.l."

2. Amendment of the article two of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 2. The Company's name is "American Express Luxembourg S.à r.l."

3. Re-composition of the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to US Dollar and convert the issued share capital into US Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 28 November 2013 being 1 Euro for 1.3592 US Dollar so that the share capital amounts to sixteen thousand nine hundred and ninety US Dollars (USD 16,990.00), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value.

4. Amendment of the article eight of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,990 (sixteen thousand nine hundred and ninety US Dollars), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with no nominal value.

Thereafter, the following decisions were taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from Thirteen Cypress S.à r.l. to "American Express Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

As a result of the above, it is resolved to amend article two of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 2. The Company's name is "American Express Luxembourg S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder resolved to re-compose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to US Dollar and to convert the issued share capital into US Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 28 November 2013 being 1 Euro for 1.3592 US Dollar so that the share capital amounts to sixteen thousand nine hundred and ninety US Dollars (USD 16,990), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value.

Fourth resolution

As a result of the above, it is resolved to amend article eight of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,990 (sixteen thousand nine hundred and ninety US Dollars), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with no nominal value.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. une société constituée conformément au droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

représentée par Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 décembre 2013 qui restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

La partie comparante, représentée tel que spécifié ci-avant, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Thirteen Cypress S.à r.l." (la "Société"), dont le siège social se situe au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 9 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2540, page 121884, du 12 octobre 2013. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société de sorte que les décisions sur les points portés à l'ordre du jour suivant peuvent être valablement prises.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société de Thirteen Cypress S.à r.l. en "American Express Luxembourg S.à r.l".
 2. Modification de l'article deux des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
 3. Re-composition du capital social émis de la Société par modification de la devise du capital social, de même que la devise comptable de la Société, d'Euros en Dollars US et conversion du capital social émis en Dollars US au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 28 novembre 2013 comme étant de 1 Euro pour 1.3592 Dollar US de sorte que le capital social soit égal à seize mille neuf cent quatre-vingt dix Dollars US (USD 16.990,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.
 4. Modification de l'article huit des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
- Après quoi, les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de Thirteen Cypress S.à r.l. en "American Express Luxembourg S.à r.l."

Seconde résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, il est décidé de modifier l'article deux des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 2. La dénomination de la société sera "American Express Luxembourg S.à r.l."

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de recomposer le capital social émis de la Société par modification de la devise du capital social, de même que la devise comptable de la Société, d'Euros en Dollars US et de convertir le capital social émis en

Dollars US au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 28 novembre 2013 comme étant de 1 Euro pour 1.3592 Dollars US de sorte que le capital social s'élève à seize mille neuf cent quatre-vingt dix Dollars US (USD 16.990,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, il est décidé de modifier l'article huit des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 16.990 (seize mille neuf cent quatre-vingt dix Dollars US), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sans valeur nominale.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné comprenant et parlant anglais confirme, à la demande de la partie à cet acte, que cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; et à la requête de cette même partie, confirme qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57305. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016046/126.

(140018432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

One 55 Fenchurch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.894.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois janvier,

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ONE 55 FENCHURCH S.A.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.894, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 4 janvier 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du:

- 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 18 février 2012, et

- 11 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 14 mai 2013,

ayant un capital quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (GBP 15'904'000.-) divisé en sept-cent-quatre-vingt-quinze mille deux cents (795'200) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra PASTI, administrateur-délégué de Ventos S.A., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 40, rue du Curé.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel PASTI, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 40, rue du Curé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social à concurrence d'un montant de douze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante Livres sterling (12'199'640,- GBP) pour le porter de son montant actuel de quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (15'904'000,- GBP) à vingt-huit millions cent trois mille six cent quarante Livres sterling (28'103'640,- GBP) par la création et l'émission de six cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (609.982) nouvelles actions ayant un valeur nominale de vingt Livres sterling (20,- GBP) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission de huit virgule vingt-cinq Livres sterling (8,25- GBP) par action émise, soit une prime d'émission totale de cinq millions trente-deux mille trois cent cinquante et un virgule cinquante Livres sterling (5'032'351,50 GBP).

2. Souscription et Libération

3. Présentation du rapport du Conseil d'administration établi en application de l'article 32-3 (5), pour demander la création d'un nouveau capital autorisé de cent millions de Livres sterling (100'000'000,- GBP) et d'autoriser le Conseil d'administration de limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires, dans le cadre de ce même capital autorisé.

4. Modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de douze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante Livres sterling (12'199'640,- GBP) pour le porter de son montant actuel de quinze millions neuf-cent-quatre mille Livres sterling (15'904'000,- GBP) à vingt-huit millions cent trois mille six cent quarante Livres sterling (28'103'640,- GBP) par la création et l'émission de six cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (609.982) nouvelles actions ayant un valeur nominale de vingt Livres sterling (20,- GBP) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission de huit virgule vingt-cinq Livres sterling (8,25- GBP) par action émise, soit une prime d'émission totale de cinq millions trente-deux mille trois cent cinquante et un virgule cinquante Livres sterling (5'032'351,50 GBP).

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que tous les actionnaires de la Société, ont pour autant que de besoin renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération.

Sont ensuite intervenues:

1. - VENTOS S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49346, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Sandra PASTI, préqualifiée.

VENTOS S.A., représentée comme ci-avant, déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents (397.600) nouvelles actions émises, ayant une valeur nominale de vingt Livres sterling (20,- GBP) chacune ensemble avec une prime d'émission de huit virgule vingt-cinq Livres sterling (8,25- GBP) par action émise, et déclare les libérer en espèces pour un montant total de onze millions deux cent trente-deux mille deux cents Livres sterling (11'232'200,- GBP), dont la somme de sept millions neuf cent cinquante-deux mille Livres Sterling (7'952'000,-GBP) est allouée au compte capital social et le Solde de trois millions deux cent quatre-vingts mille deux cents Livres sterling (3'280'200,- GBP) est alloué au compte prime d'émission.

2. - GERMINA FINANCE S.L., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Finca La Gramanosa E-08793 Avinyonet del Penedés Barcelone (Espagne), ici représentée par Madame Sandra PASTI, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

GERMINA FINANCE S.L., représentée comme ci-avant, déclare souscrire à soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-seize (70.796) nouvelles actions émises, ayant une valeur nominale de vingt Livres sterling (20,- GBP) chacune ensemble avec une prime d'émission de huit virgule vingt-cinq Livres sterling (8,25- GBP) par action émise, et déclare les libérer en espèces pour un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept Livres sterling (1'999'987,- GBP), dont la somme d'un million quatre cent quinze mille neuf cent vingt Livres Sterling (1'415'920,- GBP) est allouée au compte capital social et le Solde de cinq cent quatre-vingt-quatre mille soixante-sept Livres sterling (584'067,- GBP) est alloué au compte prime d'émission.

3. - ANPORA PATRIMONIO S.L., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Paseo de Gracia 42, 1°, 2a E-08007 Barcelone (Espagne), ici représentée par Madame Sandra PASTI, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

ANPORA PATRIMONIO S.L., représentée comme ci-avant, déclare souscrire à cent quarante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-six (141.586) nouvelles actions émises, ayant une valeur nominale de vingt Livres sterling (20,- GBP) chacune ensemble avec une prime d'émission de huit virgule vingt-cinq Livres sterling (8,25- GBP) par action émise, et déclare les libérer en espèces pour un montant total de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre virgule cinquante Livres sterling (3'999'804,50- GBP), dont la somme de deux millions huit cent trente-et-un mille sept cent vingt Livres Sterling (2'831'720,- GBP) est allouée au compte capital social et le Solde d'un million cent soixante-huit mille quatre-vingt-quatre virgule cinquante Livres sterling (1'168'084,50-GBP) est alloué au compte prime d'émission.

La somme de dix-sept millions deux cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze virgule cinquante (17'231'991,50- GBP) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

L'assemblée générale décide d'accepter l'entrée du nouvel actionnaire et les souscriptions tel que détaillés ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, après avoir entendu le rapport spécial du Conseil d'administration, en application de l'article 32-3 (5), de créer un nouveau capital autorisé de cent millions de Livres sterling (100'000'000,-GBP) et en plus d'autoriser le Conseil d'administration de limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires, dans le cadre de ce même capital autorisé.

Copie du rapport du Conseil d'administration restera annexée aux présentes après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Conseil d'administration et le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de faire la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-huit millions cent trois mille six cent quarante Livres sterling (28'103'640,- GBP) divisé en un million quatre cent cinq mille cent quatre-vingt-deux (1'405'182) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de Livres sterling (100'000'000,- GBP) qui sera représenté par cinq millions (5'000'000) actions d'une valeur nominale de vingt Livres sterling (GBP 20.-) chacune.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 23 janvier 2014, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration de procéder aux changements du Registre des Actionnaires de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille trois cents euros (EUR 6.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra PASTI, Jean-Michel PASTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2014. Relation GRE/2014/383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016715/144.

(140019297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Nadi Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.088,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.518.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Nadi Holding S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under registration number B 180.518 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 November 2013, number 2821 (the Memorial).

THERE APPEARED:

BRI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, in the process of being registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of EUR 100,000,

here represented by Annick Braquet, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Richard Karran, residing at 6, Clos de la Fontaine, 1380 Lasne, Belgium

here represented by Annick Braquet, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Nadine Gilis, residing at 6, Clos de la Fontaine, 1380 Lasne, Belgium,

here represented by Annick Braquet, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

BR1 S.à r.l. Richard Karran and Nadine Gillis are hereinafter referred to as the Shareholders.

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight Euro (EUR 326,588.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to three hundred thirty nine thousand eighty eight Euro (EUR 339,088) by way of the issuance of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight (326,588) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in cash and contributions in kind;

4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight Euro (EUR 326,588.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to three hundred thirty nine thousand eighty eight Euro (EUR 339,088) by way of the issuance of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight (326,588) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Shareholders record that BR1 S.à.r.l., represented as stated above, subscribes for three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight of the additional shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight Euro (EUR 326,588.-) it being understood that such contribution shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The amount of three hundred twenty six thousand five hundred eighty eight Euro (EUR 326,588.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at three hundred thirty nine thousand eighty eight Euro (EUR 339,088), represented by three hundred thirty nine thousand eighty eight (339,088) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 2,200.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Nadi Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.518 et ayant un capital social s'élevant à douze mille cinq cent Euro (EUR 12,500.-) (la Société). La Société a été constituée le 18 septembre 2013 par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 novembre 2013 sous le numéro 2821.

ONT COMPARU:

BR1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 100,000 Euro;

ici représentée par Annick Braquet, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Richard Karran, resident au 6, Clos de la Fontaine, 1380 Lasne, Belgique;

ici représenté par Annick Braquet, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Nadine Gilis, residente au 6, Clos de la Fontaine, 1380 Lasne, Belgique

ici représentée par Annick Braquet, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

BRI S.à.r.l., Richard Karran et Nadine Gilis sont les associés actuels de la Société et seront référencées ci-après comme les Associés.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 326.588.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à trois cent trente-neuf mille quatre-vingt-huit euros (EUR 339.088.-) par le biais de l'émission de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit (326.588) actions supplémentaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1, -), chacune, sous forme nominative;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus par le biais d'un apport en numéraire et les apports en nature;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des Associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à procéder, au nom et pour le compte de la Société, les changements ci-dessus, et

6. Divers.

III. que l'Assemblée à pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent à l'avis de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 326.588.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à trois cent trente-neuf mille quatre-vingt-huit euros (EUR 339.088.-) par le biais de l'émission de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit (326.588) actions supplémentaires, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1, -), chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Les Associés reconnaît que BR 1 S.à.r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit (326.588) actions supplémentaires et les paie entièrement par le biais d'une contribution en espèces pour un montant total de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 326.588.-) étant entendu que cette contribution sera allouée dans son intégralité au capital social de la Société.

Le montant de trois cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (326.588.- EUR) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent trente-neuf mille quatre-vingt-huit euros (EUR 339.088.-) représenté par trois cent trente-neuf mille quatre-vingt-huit (339.088) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1. -) chacune".

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

Coûts

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels il est responsable, est d'environ EUR 2.200.- EUR.

Le notaire soussigné, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60671. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014016675/186.

(140018868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Immobilière Dostert S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 7, rue François Dostert.

R.C.S. Luxembourg B 3.271.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 janvier 2014, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018891/10.

(140022287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.195.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018933/10.

(140022024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018864/10.

(140021854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 138.698.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018865/10.

(140022027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.400,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 84.566.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of November, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 84.575 (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

(i) the Sole Shareholder holds all of the two thousand two hundred twenty-eight (2,228) ordinary registered shares of a nominal value of fifty United States' Dollars (USD 50.-) each in the issued and paid up share capital of GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 84.566 (the "Company"),

(ii) the Company was incorporated pursuant to a notarial deed of November 6, 2001, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of March 13, 2002 no. 408 and its articles of association were last amended by deed of November 11, 2005, published in the Official Gazette of Luxembourg of March 8, 2006, no. 490;

(iii) the Company's share capital is set at one hundred eleven thousand four hundred United States' Dollars (USD 111,400.-) represented by two thousand two hundred twenty-eight (2,228) shares of a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up;

(iv) the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from the date of this notarial deed;

(v) the Sole Shareholder hereby assumes the role of liquidator of the Company;

(vi) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled in full or fully provided for as per the liquidation balance sheet of the Company as per November 21, 2013, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(vii) as a consequence, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(viii) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is perfectly familiar with the financial situation of the Company;

(ix) the Sole Shareholder grants full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

(x) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered offices of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.575 (ci-après: l'«Associé Unique»), ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(i) l'Associé Unique détient toutes les deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales d'une valeur de cinquante dollars américaines (USD 50,-) chacune dans le capital social de GEFS Pan Europe Funding S.à r.l., un société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.566 (la «Société»);

(ii) la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 6 novembre 2001, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 13 mars 2002 no. 408, dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 11 novembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, du 8 mars 2006, no. 490;

(iii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent onze mille quatre cents dollars américaines (USD 111.400,-) représenté par deux mille deux cent vingt-huit (2.228) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américaines (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(iv) par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

(v) par la présente, l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

(vi) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné selon le bilan de liquidation de la Société en date du 21 novembre 2013, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

(vii) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(viii) l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

(ix) l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(x) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15589. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014018848/98.

(140022187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.439.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014018867/10.

(140022281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Liberté Marques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.666,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.312.

En date du 7 janvier 2014 les opérations listées ci-dessous ont eu lieu:

1. Cession de 6.833 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune de General Mills Holding B.V., ayant son siège social au Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33283810, à Sodiaal International - Société de diffusion Internationale agro-alimentaire, une société anonyme ayant son siège social au 170bis, boulevard du Montparnasse, 75014, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Paris sous le numéro 352 726 194.

2. Cession de 6.833 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune de General Mills Holding B.V., ayant son siège social au Herikerbergweg 198, Luna ArenA, 1101 CM, Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33283810, à General Mills Swiss Three GmbH, ayant son siège social au 21, Baarestasse, CH-6300, Zug, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.4.009.495-2.

3. Cession d'une part social d'une valeur nominale de EUR 1 de General Mills Swiss Three GmbH, ayant son siège social au 21, Baarestasse, CH-6300, Zug, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.4.009.495-2, à General Mills Global Finance Ltd. ayant son siège social au Cumberland House, 9th Floor, 1 Victoria Street, Hamilton, HM 11, Bermuda.

4. Cession de 6.832 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune de General Mills Swiss Three GmbH, ayant son siège social au 21, Baarestasse, CH-6300, Zug, Suisse, immatriculée auprès du Handelsregister des Kantons Zug sous le numéro CH-170.4.009.495-2, à General Mills Canada Holding Five LP, ayant son siège social au 1969 Upper Water Street, Suite 1300, Purdy's Wharf, Tower II, Halifax, Nova Scotia B3J 3R7, Canada, immatriculée auprès du Joint Stock Companies Registrar sous le numéro 3276544.

5. Cession d'une part social d'une valeur nominale de EUR 1 de General Mills Global Finance Ltd. ayant son siège social au Cumberland House, 9th Floor, 1 Victoria Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, à General Mills Canada Holding Five LP, ayant son siège social au McInnes Cooper, Purdy's Wharf Tower II, 1300-1969 Upper Water Street, P.O. Box 730 Halifax, Nova Scotia B3J 2V1, Canada, immatriculée auprès du Joint Stock Companies Registrar sous le numéro 3276544.

Les associés de la Société sont:

- Sodiaal International - Société de diffusion Internationale agro-alimentaire, une société anonyme ayant son siège social au 170bis, boulevard du Montparnasse, 75014, Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 726 194 détient 6.833 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune de la Société.

- General Mills Canada Holding Five LP, ayant son siège social au 1969 Upper Water Street, Suite 1300, Purdy's Wharf, Tower II, Halifax, Nova Scotia B3J 3R7, Canada, immatriculée auprès du Joint Stock Companies Registrar sous le numéro 3276544 détient 6.833 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liberté Marques S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014018956/44.

(140022045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Globalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.364.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68202 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014018853/10.

(140022461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Mad Head Game S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.053.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the third day of January.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Magic Feature S.à r.l., a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one-shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporate purpose of the Company is also the acquisition, selling, développement of intellectual property rights such as licences, patents, trademarks, software sources, drawings, designs or any similar right. The Company shall also create, edit, distribute and develop softwares and video games.

It may further acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license or sublicense those rights, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management, development, licensing and sublicensing of those rights, including any patents, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, sublicenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and similar rights against infringement, unauthorized use or violation by third parties. The Company can furthermore provide or cause to

provide know how, development consulting advice and operating services, promotion, representation and all operations of such nature.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Mad Head Game S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Munsbach (municipality of Schuttrange), Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital and shares.

6.1 Subscribed share capital The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares Towards the Company, the Company's shares are indivisible, so that only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred freely between such shareholders but in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law regarding any transfer to non-shareholders.

6.6 Registration of shares All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and, may be dismissed ad nutum, by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager and a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year / Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year; as the case may be, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

Category A Manager:

- Kin Chung Terry TSANG, born on November 16, 1981 at Hong Kong, residing at Room 4001, 40/F, Block B, Ka Keng Court, Tai Wai, N.T., Hong Kong;and

Category B Manager:

- Laia Pages SERRA, born on December 2, 1982 at Lleida (Spain), residing professionally at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour de janvier.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Magic Feature S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Associé Unique").

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L- 1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité ("la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société ("les Statuts") qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

L'objet social de la Société consiste également en l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle comme des licences, brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles ou tout droit similaire. Elle pourra en outre créer, éditer, distribuer et développer des logiciels et jeux vidéos.

La Société pourra en outre investir par l'intermédiaire d'apports, rachat de sociétés ou option d'achat, des brevets, logos commerciaux, licences de marques, savoir faire, secrets industriels et d'autres droits industriels, commerciaux ou de propriétés industrielles et généralement détenir, octroyer une licence ou une sous-licence sur ces droits, vendre ou en disposer autrement, en tout ou partie, de la manière que la Société considère comme la plus appropriée, et de sous traiter la gestion, développement, octroi de licences ou sous-licences de ces droits, comprenant tout brevet, marques et licences et d'obtenir et procéder à toutes les déclarations requises. La Société peut aussi engager toute action nécessaire dans le but de protéger ses droits relatifs aux brevets, marques commerciales, logos commerciaux, licences, sous-licences, savoir faire, secrets industriels et autres droits industriels, commerciaux ou de propriétés industrielles et les droits similaires contre les infractions, utilisations non autorisées ou la violation de ces droits par des tiers.

La Société peut également enseigner ou faire enseigner un savoir faire, faire du conseil en développement et des services d'exploitation, la promotion, représentation et toutes opérations de nature similaire.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Mad Head Game S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social et parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés mais ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi lorsque le transfert s'observe entre non associés.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents, avec au moins un gérant de chaque catégorie s'il y a plusieurs catégories de gérants aux réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement au moins un gérant présent par catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social / Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il est prélevé cinq pour cent (5 %) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution / Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, un justificatif ayant été communiqué au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A

- Kin Chung Terry TSANG, né le 16 novembre 1981 à Hong Kong, demeurant Room 4001, 40/F, Block B, Ka Keng Court, Tai Wai, N.T., Hong Kong; et

Gérant de catégorie B;

- Laia Pages SERRA, née le 2 décembre 1982 à Lleida (Espagne) demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1648. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018988/422.

(140021249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Recylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33-39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 25.934.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHARBI Mehdi
Head of Accounts

Référence de publication: 2014019841/11.

(140025054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.809.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January.

Before us, Maître Martine SCHAFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.966, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

hereby represented by Mr Lovane Etienne, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 15th of January 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, of 17 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B127.809, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1341 of July 3, 2007an (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The appearing party representing all the one hundred and twenty-five (125) shares of the Company and acting in its capacity as Sole Shareholder of the Company has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be granted to the liquidator.
4. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint THEMIS LEX a Law firm incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L- 1249 Luxembourg, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, the aforesaid liquidator has the mission to realize all of the assets and liabilities of the Company.

The liquidator in performing his duties shall be exempted from the obligation of drawing up an inventory, may in this respect rely fully on the books of the Company and shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, distribute advances on the liquidation profits to the Sole Shareholder.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in articles 144 and 145 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without a specific authorization of the Sole Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand and three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.966, ci-après désignée par: «l'Associé Unique»,

représentée aux fins des présentes par M. Lovane Etienne, secrétaire de la société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2014.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter que l'Associé est l'associé unique de Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Jean Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 17 Avril 2007, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.809, publié au Mémorial C numéro 1341 du 3 Juillet 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Lequel comparant représentant toutes les cents vingt-cinq (125) parts sociales et ainsi agissant en sa qualité d'associé unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur.
4. Divers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer THEMIS LEX., un cabinet d'avocat régi par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société.

Le liquidateur dans l'exercice de ses fonctions est dispensé de dresser inventaire, peut se référer aux écritures de la société, disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité distribuer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique. Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'Associé Unique.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Etienne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. LAC/2014/3514. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018863/131.

(140021824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Suite à une augmentation de capital de la société Mohawk International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183610, l'intégralité des parts sociales de la Société ont été apportées par la société Mohawk International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110608 à la société Mohawk International Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, qui est devenue le nouvel associé unique de la Société, détenant cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (100 EUR) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2014020171/20.

(140023222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

F&E Colaci Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 4, An der Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 134.727.

Déclaration de cession de parts sociales

L'associé Madame Ester Colaci, né à Luxembourg le 31 mai 1987, demeurant à L-5865 Alzingen, 31, rue de Roeser, détenant 12 parts sociales de la F&E Colaci Promotions S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts sociales à Madame Tirone Elisabetta, née à Taranto (Italie) le 11 janvier 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 4 An der Klaus.

L'associé Madame Miriam Colaci, né à Luxembourg le 10 octobre 1990, demeurant à L-5752 Frisange, 4 an der Klaus, détenant 12 parts sociales de la F&E Colaci Promotions S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts sociales à Fernando Colaci, né le 20 novembre 1964 à Castrignano del Capo (Italie), demeurant à L-5752 Frisange, 4 an der Klaus.

De sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

Tirone Elisabetta	36 parts sociales
Fernando Colaci	<u>64 parts sociales</u>
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 04 février 2014 en autant d'exemplaires que nécessaire.

Certifié sincère et conforme

Pour F&E Colaci Promotion S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014020169/22.

(140023294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 janvier à 18 heures, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire régulièrement convoquée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fontinoy Serge.

Le Président constate que les détenteurs de toutes les actions et tous les membres, sont présents ou représentés. Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ESS que:

- Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Michel Fontinoy, demeurant B-4802 Verviers, rue Jean Gôme, 7 en tant qu'administrateur de la société ESS SA jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2019, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- Démissions de Messieurs Serge Fontinoy et Mario Thomas et Madame Scheen Marie-Thérèse en tant qu'administrateurs.

Fait à Strassen, le 22/01/2014.

Fontinoy Michel.

Référence de publication: 2014020162/21.

(140022408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Faber Quisque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.923.

En date du 4 février 2014 Adrian Overseas S.A. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans Faber Quisque S.à r.l. à Monsieur Delio Fabbri, 25, via Aurelio Saffi, 20123 Milan, Italie. Suite à ce transfert, Monsieur Fabbri est devenu l'associé unique avec 520 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014020170/11.

(140022950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.415.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2013

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant au 17, rue D. Eisenhower, L- 8321 Olm, de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L- 1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE DU GLACIS S.A.

Référence de publication: 2014020179/18.

(140022987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

INNCONA S.à r.l. & Cie Quatre cent vingt-sixième (426.) S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaas.

R.C.S. Luxembourg B 152.242.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 3. April 2013

Anwesend waren Herr Expert Comptable Peter Seidel als Vorsitzender, Rechtsanwalt Martin Seidel als Schriftführer und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Achim Refisch sowie Herr Rechtsanwalt Dr. W. Niggemeyer als Stimrnzahler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und tristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Mit Schreiben vom 18.03.2013 hat Herr Rechtsanwalt Thielen gegenüber Herrn Dr. Achim Refisch sein Mandat als Liquidators niedergelegt und die gesellschaftsrechtlichen Unterlagen an Herrn Dr. Refisch übergeben.

Es wurden sodann folgende Beschlüsse einstimmig gefasst

1. Zum einzigen Liquidator wird Herr Ass. jur. Expert Comptable, Peter Seidel mit Berufsadresse in 7, Am Ieweschten Flouer, L-6691 Motasdorf ernannt Er vertritt die Gesellschaft alleine. Ihm stehen alle nach Art. 144 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handeisgesellschaften möglichen Vollmachten zu.

2. Herr Ass. jur. Expert Comptable, Peter Seidel soll die Gesellschaft schnellst möglich abwickeln und liquidieren. Er wird zur Anmeldung der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beim RCSL und zu allen weiteren mit der Auflösung und Liquidation erforderlichen Handlungen ausdrücklich bevollmächtigt.

3. Es wurden sodann nach Einsichtnahme in die gesellschaftsrechtlichen Unterlagen durch die Anwesenden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des vormaligen Liquidators, Pierre Thielen, zur Liquidation wird zugestimmt und ihm wird Entlastung erteilt Auch Herr Peter Seidel wird Entlastung erteilt

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter, Dr. Achim Refisch, über.

4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter, Herrn Dr. Achim Refisch, Ludwig-Jahnstr. 10,47906 Kempen verwahrt

5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 03.04.2013.

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Peter Seidel

Rechtsanwalt / Rechtsanwalt / Expert Comptable

Référence de publication: 2014020245/36.

(140023389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Garage Gerard Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 65, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.529.

—
Rectification de l'acte constitutif en date du 11 septembre 2012

Il est déclaré par les présentes que dans l'acte constitutif reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2012, enregistré le 12 septembre 2012 (relation LAC/2012/42339), transmis au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 septembre 2012 (L120164541), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2561 le 15 octobre 2012, pour compte de la société anonyme "GARAGE GERARD SCHILTZ", établie et ayant son siège social au 65, rue de la Gare, L-6440 Echternach (RCS Luxembourg B 171529).

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante, suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE

- dans la «Disposition transitoire»:

«Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.»

- A l'article 13:

«L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.»

AU LIEU DE LIRE

- dans la «Disposition transitoire»:

«Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 août 2013.»

- A l'article 13:

«L'exercice social court du premier septembre au trente et un août de chaque année.»

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Signé: P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 201. Relation: LAC/2014/3262. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2014.

Référence de publication: 2014020201/31.

(140022996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Durillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.521.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2014

L'Assemblée accepte que, d'après l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 des sociétés commerciales, Monsieur Gerard Van Hunen ne sera plus le représentant permanent de Lux Business Management Sàrl et que, Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, sera le représentant permanent de Lux Business Management Sàrl.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauff et de Lux Konzern Sàrl ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014020133/23.

(140022890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

European Capital Investment Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.861.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2014

En date du 30 janvier 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Marc Lévy, né le 2 décembre 1970 à Paris, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 68, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Victor-Régis de Geis de Guyon de Pampelonne
- Monsieur Bruno de Montalembert de Cers
- Monsieur Jacques Falzon
- Monsieur Marc Lévy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

European Capital Investment Partners

Signature

Référence de publication: 2014020144/22.

(140022791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Eastern Beverage Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.308.

—
Il est à noter que l'adresse privée de l'Administrateur, Neil Christopher SMITH est désormais au 23 Anaritas Street, Akamas Heights, 8560 Peyia, District de Paphos, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014020147/13.

(140022756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

L'Arancino S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 173.528.

—
L'an deux mille quatorze, le quatre février,

Les associés de la société à responsabilité limitée L'ARANCINO SARL

RCB N° 173528- 11 Rue du Brill L-3898 FOETZ - ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales

Première résolution:

Monsieur Francesco DELLO RUSSO - pizzaiolo - né le 04 janvier 1969 à TERLIZZI (Italie) demeurant 96 Rue du Parc L-3542 DUDELANGE cède 15 parts sociales à Monsieur BOCCUZZI Paolo - cuisinier - né le 29 mars 1979 à CONVERSANO (Italie) et demeurant 37A Rue des Sapins F-54190 VILLERUPT pour la somme de 15.000 €

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 04.02.2014.

INFERRERA Giuseppe / DELLO RUSSO Francesco /
ROSEN Jean-Pierre / BOCCUZZI Paolo.

Référence de publication: 2014020292/19.

(140022728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.022.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 17. Dezember 2013

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 17. Dezember 2013 hat es folgende Änderungen in den Beteiligungsverhältnissen der Gesellschaft gegeben:

- SIGNA R.E.C.P. Development „Oberpollinger“ Beteiligung S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsrecht unter der Nummer B 167.949 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft: 6. 250 Anteile der Klasse A

- CENSI Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.894 hält nun mehr folgende Anteile an der Gesellschaft: 638 Anteile der Klasse B

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.676 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft: 0 Anteile der Klasse B

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.683 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft: 0 Anteile der Klasse B

- Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.746 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft: 2.806 Anteile der Klasse B

- Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 173.729 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft: 2.806 Anteile der Klasse B

Référence de publication: 2014020285/29.

(140022967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Itom Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.771.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2014 les décisions suivantes ont été prises:

1. Nomination des gérants suivants à compter du 31 janvier 2014 pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie S.E. Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société.

- Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la Société.

2. Reclassification du gérant suivant à compter du 31 janvier 2014 pour une durée illimitée:

- Dr. Carlos Mack, né le 18 mars 1960 à San Isidro, en Argentine avec adresse professionnelle au Widenmayerstraße 29, 80538, Munich, Allemagne., en qualité de gérant de classe A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Dr. Carlos Mack, gérant A;

- Madame Nathalie S.E. Chevalier, gérant B;

- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Nathalie S.E. Chevalier

Employée

Référence de publication: 2014020235/25.

(140023008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Free Way S.P.R.L., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 168.674.

Les comptes annuels de la maison mère Free Way S.P.R.L. au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020173/11.

(140021555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 25.570.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014020168/10.

(140023160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

EIG Sete Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.466.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de Classe B de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 30 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014020154/15.

(140022848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

LuxCo 98 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 732.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.831.

En date du 30 janvier 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de Madame Carolina VON GRODDECK de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 05 février 2014;

2. Election du nouveau gérant, à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert STRIETZEL, né le 10 septembre 1975, à Schwerin, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxCo 98 S.à r.l.

Jorge PÉREZ LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2014020301/18.

(140023364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Helix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 184.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depository of the present deed.

There appeared:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by ARDIAN France, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris, represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated Decembre 20th, 2013, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of “Helix S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at seventy thousand euros (€ 70,000) divided into seventy thousand (70,000) Shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per Share.

The authorised capital of the Company is fixed at three hundred million Euros (€ 300,000,000) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional three hundred million (300,000,000) Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1).

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and ending on the fifth anniversary of the publication of the Memorial thereof (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share

capital and issue Shares within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 4.00 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may

constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following term shall have the meaning set forth herebelow:

Shares Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
AXA LBO FUND V CORE FCPR	70,000	€ 70,000
Total:	70,000	€ 70,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1.300.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

The extraordinary resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
CHARETON Yann	Via Privata Fratelli Gabba, n°1/A, 20121 Milan, Italy	Director	8 January 1978	Gabon - Libreville
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Director	23 February 1980	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	28 February 1968	Germany - Bochum
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	14 September 1974	Belgium-Bastogne
BEITMANN Béatrice	20, Place Vendôme 75001 Paris	Director	21 January 1963	Germany-Obendorf am Neckar

Second resolution

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136 477, has been appointed statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2014.

Third resolution

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person appearing together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par ARDIAN France, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2013, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Helix S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à soixante-dix mille euros (€ 70.000) représenté par soixante-dix mille (70.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1) par Action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent millions (€ 300.000.000) d'euros (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en trois cent millions (300.000.000) d'Actions additionnelles d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut, de temps à autre durant la période commençant à la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de celle-ci au Mémorial (sans préjudice d'un renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peu de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) déterminera (ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera amendé pour refléter le résultat d'une telle

action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 16:00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur

de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, le terme suivant aura le sens qui lui est donné ci-dessous:

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(e) au masculin inclura le féminin;

(f) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(g) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(h) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

37336

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
AXA LBO FUND V CORE FCPR	70,000	€ 70,000
Total:	70,000	€ 70,000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille trois cent euros (EUR 1.300.-).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
CHARETON Yann	Via Privata Fratelli Gabba, n°1/A, 20121 Milan, Italy	Administrateur	8 janvier 1978	Gabon - Libreville
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Administrateur	23 février 1980	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	28 février 1968	Allemagne - Bochum
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	14 septembre 1974	Belgique-Bastogne
BEITMANN Béatrice	20, Place Vendôme 75001 Paris	Administrateur	21 January 1963	Allemagne-Obendorf Am Neckaram Neckar

Deuxième résolution:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136477, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J. FERRAND, WERSANDT.

Enregistré à Diekirch, le 07 janvier 2014. Relation: DIE/2014/170. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014018861/552.

(140022364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Web Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.600.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014019965/14.

(140025264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

2XL Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31.08.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE SA
Etienne J. CHOMBART

Référence de publication: 2014019985/11.

(140024513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 116.702.

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2013 que le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

2. La Société prend acte du changement de nom de Monsieur Igor Prikhodko, administrateur de classe A de la Société. Dorénavant, il y a lieu de lire Monsieur Igor Prikhodko au lieu de Monsieur Igor Prykhodko.

3. La Société prend acte du changement de prénom de Monsieur Sergii Chaplik, administrateur de classe A de la Société. Dorénavant, il y a lieu de lire Monsieur Sergii Chaplik au lieu de Monsieur Sergiy Chaplik.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 février 2014.

Référence de publication: 2014020486/17.

(140022902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Resource Partners Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.825.

Extrait des décisions des associés prises au Luxembourg le 24 janvier 2014

1. Les associés ont accepté la démission de Monsieur Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B, avec effet au 24 janvier 2014;

2. Les associés ont décidé de nommer Monsieur Ian Kent, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 24 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Resource Parnters Holdings VI S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014020421/19.

(140022923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

R. Bahri & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 153.702.

—
DISSOLUTION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de R. Bahri & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 30 janvier 2014 à 14 heures.

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société R. Bahri & Cie avec effet au 31/12/2013.

Au 31/12/2013 la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 14 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Rim Bahri / Tom Vermoesen.

Référence de publication: 2014020419/19.

(140023125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Rovi Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.559.125,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 31 décembre 2013

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Stephen Yu de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 décembre 2013 et a décidé de nommer Pamela Sergeeff dont l'adresse se situe au 2830 De La Cruz Boulevard, 95050 Santa Clara, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérante de la Société à compter du 7 décembre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi Global Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014020423/16.

(140023239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Rovi Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.216.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société datées du 31 décembre 2013

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Stephen Yu de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 décembre 2013 et a décidé de nommer Pamela Sergeeff dont l'adresse se situe au 2830 De La Cruz Boulevard, 95050 Santa Clara, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérante de la Société à compter du 7 décembre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rovi Technologies S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014020425/16.

(140023238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Pfizer Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.712.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 20 janvier 2014, de:

- Rayer Monsieur John KELLY, Monsieur John MANCUSO et Monsieur Ciaran KEANEY en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} février 2014;

- Nommer Monsieur Niall CONDON, né le 14 février 1962 à Eireannach, Irlande, résidant professionnellement au 235 East 42nd Street, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014; et

- Nommer Monsieur Danny HENDRIKSE, né le 6 juillet 1960 à Anvers, Belgique, résidant au 10, Hoge Wei, 1930 Zaventem, Belgique en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2014.

Référence de publication: 2014020408/19.

(140022959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Panattoni Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.841.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 janvier 2014

1. Monsieur Olivier Marbaise, né le 16 août 1973 à Verviers (Belgique), résidant au 95 rue Gillet, 6790 Aubange, Belgique, a démissionné comme gérant.

2. Monsieur Jean Van Hecke, né le 5 février 1951 à Bruxelles (Belgique), résidant au 27 A Molenberglaan, 3080 Tervuren, Belgique, a démissionné comme gérant.

3. Madame Catherine Delsemme, née le 16 janvier 1979 à Verviers (Belgique), dont la résidence professionnelle se situe au 203 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme gérante.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Panattoni Holding S.à r.l.

Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l.

Représentée par Mrs Catherine Delsemme

Gérante

Référence de publication: 2014020389/19.

(140023318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Cléopée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.339.

—
Rectificatif du dépôt L140021751

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 3 février 2014, que M. Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L- 2320 Luxembourg, a cédé à la société TOUCHWIND FINANCIAL SOLUTIONS GmbH, une société valablement constituée conformément aux lois allemandes, ayant son siège social à Klopstock Strasse 1, D-22765 Hambourg, Allemagne, inscrite auprès du registre de la Cour d'Hambourg sous le numéro HRB 108298, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, soit la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014020084/16.

(140023196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Clariter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.627.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration

En date du 1^{er} février 2014, le conseil d'administration a nommé M. Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/02/2014.

Référence de publication: 2014020085/13.

(140023386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Neu Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.994.

—
L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEU SOLAR S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 150.994,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 487 du 05 mars 2010.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (EUR 181.000,-) par la création de MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-);

2) Souscription et libération de 750 actions nouvelles par Monsieur Serge CRASNEANSKI et de 750 actions nouvelles par Monsieur Ariel DAVID;

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (EUR 181.000,-) par la création de MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-).

Deuxième résolution
Souscription et libération

- Monsieur Ariel DAVID, demeurant au 15 Arnon Street, Appt 3, 63455 Tel Aviv, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée au présent acte, déclare souscrire SEPT CENT CINQUANTE (750) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 750 actions nouvelles par Monsieur Ariel DAVID, prénommé.

- Monsieur Serge CRASNEANSKI, demeurant au 13, rue de la Madeleine, CH-1204 Genève, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée au présent acte, déclare souscrire SEPT CENT CINQUANTE (750) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 750 actions nouvelles par Monsieur Serge CRASNEANSKI, prénommé.

Les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précède le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts a désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (EUR 181.000,-), représenté par MILLE HUIT CENT DIX (1.810) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014019025/79.

(140021919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Corestate Turbo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.413.

—
AUSZUG

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 27. August 2013 hat Herr Sergey STOKLITSKIY, wohnhaft in Daev Pereulok 22, Apt. 7, Moskau, Russland, mit Wirkung zum 7. Januar 2014 1.000.000 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Cara Trading Ltd, eine Gesellschaft gemäß dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, eingetragen beim Registrar of Corporate Affairs unter der Nummer 1521956, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 26. Dezember 2013 hat Herr Dmitry KOROLKOV, wohnhaft in Bajkonurskaya Ulitsa 15, Apt. 50, St. Petersburg, Russland, mit Wirkung zum 17. Januar 2014 800.000 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Cavalier Capital Corporation, eine Gesellschaft nach dem Recht von Panama, mit Sitz

in Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, Republik Panama, eingetragen beim Mercantile Section of the Public Registry at Microjacket 538873 unter der Nummer 1013724, verkauft und übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 4. Februar 2014.

Référence de publication: 2014020092/22.

(140023102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

OBA Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.795.

L'an deux mille quatorze, le vingt janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBA GROUP SA, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 110795, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, le 27 septembre 2005, publié au Mémorial, Série C numéro 64 du 11 janvier 2006.

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, prend la présidence de l'assemblée.

Madame le Président désigne comme secrétaire Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur en la personne de Monsieur Jean-Pierre Coutard.
3. Pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente-et-un mille Euros (31.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Monsieur Jean-Pierre Coutard, administrateur de société, avec adresse 55, avenue Marceau, 75116 Paris, France, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DENNEWALD, Y. BIRGEN-OLLINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3090. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014019034/63.

(140021976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.953,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

Extrait de résolutions du conseil de gérance de la société prises par écrit le 3 février 2014

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance de la Société prises par écrit le 3 février 2014 que (traduction libre):

«Première résolution

Conformément à l'article 4.2 des Statuts, le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le Conseil de Gérance prend note du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Richard LENERTZ en sa qualité de membre du Conseil de Gérance, du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014020278/23.

(140022741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 163.068.

Les comptes consolidés au 31.10.2013 de Royal Bank of Canada (maison mère) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'Art. 316. (L. 1915 modifiée par la L.11 juillet 1988) et pour bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 février 2014.

RBC Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014019840/13.

(140024559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

—
Extrait des résolutions des gérants de la société Casinvest Iena S.à r.l. du 27 janvier 2014

1. Décision de transférer le siège social de la Société Casinvest Iena S.à r.l. de 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg à route de Trèves 6A, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, qui est situé dans la même commune que le siège actuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014020074/16.

(140022804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

Eliseo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.697.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2014 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant unique de la Société avec effet au 30 janvier 2014.

L'associé unique de la Société a décidé;

- de nommer Jean-François Bossy, demeurant professionnellement à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et né le 10 mai 1975, à Rocourt (Belgique), en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2014 et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Dennis J. McDonagh, demeurant professionnellement à 345 Park Avenue, New York, NY 101542-4, et né le 10 avril 1956, à New York (U.S.A.), en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 janvier 2014 et ce pour une durée illimitée.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 30 Janvier 2014:

- Mr. Dennis J. McDonagh; et

- Mr. Jean-François Bossy;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014020140/25.

(140022122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2014.

D.Law, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.269.

—
Statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014018752/12.

(140022151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.
